GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le S.I.F.
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Contour des peuplements
Contour des interventions

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Gué, gué sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées	cpt
Coupe avec protection de la régénération	cpr
Coupe avec réserve de semenciers	crs
Coupe progressive d'ensemencement	cpe
Coupe par bandes	cpb
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir	dd
Coupe de prélèvement	cj
Reboisement (plants ou à plant)	brp
Plantation en sylviculture	pp
Plantation en dégagement	pd
Plantation de bouture	pb
Ensemencement	ens
Ensemencement naturel	ensn
Récolte dans les tiges isolées (abattage libre)	ab

N.B. Ces interventions n'impliquent des perturbations et sont uniques de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux R
— (aucune essence compagne prédominante) R (R)
— — (thuya (cèdre) blanc) R (C)
— — (épinette noire et/ou épinette rouge) R (E)
— — (pin blanc et/ou pin rouge) R (PB)
— — (pin rouge) R (PR)
— — (pin gris) R (PG)
— — (mélèze laricin) R (L)
— — (pruche) R (PU)
— — (mélèze) R (M)
— — (plantation) R p
Pessière (épinette noire et/ou épin rouge occupent plus de 75% de la portaison) E (E)
— — (aucune essence compagne prédominante) E (R)
— — (thuya (cèdre) blanc) E (C)
— — (mélèze) E (M)
— — (pruche) E (PU)
— — (pin blanc et/ou pin rouge) E (PB)
— — (pin rouge) E (PR)
— — (pin gris) E (PG)
— — (sapin et/ou épinette) E (S)
— — (plantation d'épinette blanche) E pb
— — (plantation d'épinette rouge) E pr
— — (plantation d'épinette noire) E pn
— — (plantation d'épinette gris) E pg
Sapinière (le sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portaison résineuse) S (S)
— — (aucune essence compagne prédominante) S (R)
— — (thuya (cèdre) blanc) S (C)
— — (épinette noire et/ou épinette rouge) S (E)
— — (pin blanc) S (PB)
— — (pin rouge) S (PR)
— — (pin gris) S (PG)
— — (mélèze) S (M)
— — (pruche) S (PU)
— — (plantation de sapin baumier) S sb
Pinède à pin blanc — (pin blanc) PB (PB)
— — avec pin rouge — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portaison résineuse) PB (PR)
— — — (aucune essence compagne prédominante) PB (R)
— — — avec thuya (cèdre) PB (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge PB (E)
— — — avec mélèze PB (M)
— — — avec pin gris PB (PG)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche PB (S)
— — (plantation) PB p
— — Plantation de pin sylvestre P p
Cédrière — (le thuya occupe plus de 75% de la portaison résineuse) C (C)
— — (aucune essence compagne prédominante) C (R)
— — (épinette noire et/ou épinette rouge) C (E)
— — (mélèze) C (M)
— — (pin blanc et/ou pin rouge) C (PB)
— — (pin rouge) C (PR)
— — (pin gris) C (PG)
— — (sapin et/ou épinette blanche) C (S)
— — (plantation de thuya) C pc
Pruchesse — (la pruche occupe plus de 75% de la portaison résineuse) Pu (PU)
— — (aucune essence compagne prédominante) Pu (R)
— — (thuya (cèdre)) Pu (C)
— — (épinette noire et/ou épinette rouge) Pu (E)
— — (mélèze) Pu (M)
— — (pin blanc et/ou pin rouge) Pu (PB)
— — (pin rouge) Pu (PR)
— — (pin gris) Pu (PG)
— — (sapin et/ou épinette blanche) Pu (S)
— — (plantation) PU p
Mélèzin — (le mélèze occupe plus de 75% de la portaison résineuse) M (M)
— — (aucune essence compagne prédominante) M (R)
— — (thuya (cèdre)) M (C)
— — (épinette noire et/ou épinette rouge) M (E)
— — (pin blanc et/ou rouge) M (PB)
— — (pin rouge) M (PR)
— — (pin gris) M (PG)
— — (pruche) M (PU)
— — (sapin et/ou épinette blanche) M (S)
— — (plantation de mélèze européen) M le
— — (plantation de mélèze japonais) M lj
— — (plantation de mélèze laricin) M l

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris FI PG FI (PG) FI (PG)
— — — — — avec pin blanc FI PB FI (PB) FI (PB)
— — — — — avec pin rouge FI PR FI (PR) FI (PR)
— — — — — avec épinette FI E FI (E) FI (E)
— — — — — avec mélèze FI M FI (M) FI (M)
— — — — — avec épinette noire ou rouge FI E FI (E) FI (E)
Diffusion à bouleau blanc — (bouleau blanc) BB (B) BB (B) BB (B)
— — — avec bouleau blanc BB (B) BB (B) BB (B)
— — — avec pin gris BB PG BB (PG) BB (PG)
— — — avec pin blanc BB PB BB (PB) BB (PB)
— — — avec pin rouge BB PR BB (PR) BB (PR)
— — — avec épinette BB E BB (E) BB (E)
— — — avec mélèze BB M BB (M) BB (M)
Diffusion à bouleau jaune avec pin blanc BJ PB BJ (PB) BJ (PB)
— — — avec pin rouge BJ PR BJ (PR) BJ (PR)
— — — avec résineux BJ R BJ (R) BJ (R)
Peupleraie à peuplier Pe (Pe) Pe (Pe) Pe (Pe)
— — avec pin gris Pe PG Pe (PG) Pe (PG)
— — avec pin blanc Pe PB Pe (PB) Pe (PB)
— — avec pin rouge Pe PR Pe (PR) Pe (PR)
— — avec épinette Pe E Pe (E) Pe (E)
Érablière rouge résineuse Er R Er (R) Er (R)
Érablière rouge Er (Er) Er (Er) Er (Er)
— — avec résineux Er R Er (R) Er (R)
— — pin rouge Er PR Er (PR) Er (PR)
Mélangés à frêne noir/orme MFN MFN (F) MFN (F)
— — sur station humide MFN SFF MFN (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus — (essences caractéristiques) F
— — (essences intolérantes) F I
— — sur station humide (plantation) F fp
Bétulaie — (bouleaux blancs) B (B)
— — (bouleaux jaunes) B (B)
Peuplaraie — (peuplier rouge) Pe (Pe)
Érablière rouge — (érable rouge) Er (Er)
Crênière — (bouleaux blancs) Cr (B)
— — (bouleaux jaunes) Cr (B)
— — (peupliers) Cr (Pe)
— — (feuillus d'essences intolérantes) Cr (F)
— — (feuillus d'essences tolérantes) Cr (F)
Plantation d'érable à sucre Er p
— — de bouleau jaune Bj p
— — de peuplier Pe p
— — de peuplier hybride Pehp

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe totale	ct
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle par bandes	cb
Coupe partielle plus épinettes régles	cr
Chablis partiel	chp
Épidémie régles	er
Brûlis partiel	brp

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis	br
Chablis total	ch
Épidémie sévère	ep
Friche	fr
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE/	CLASSES
10 (ans)	0-30 ans	0-30
30 "	31-40 "	31-40
50 "	41-60 "	41-60
70 "	61-80 "	61-80
90 "	81-100 "	81-100
100 "	101 et plus	101 +

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30 "	30-80 "
80-50 "	50-80 "
90-50 "	50-90 "
90-60 "	60-90 "
100-70 "	70-100 "

FORÊT INÉQUIENNE

Jin (jeune inéquienne) Plus de 2 decimètres de haut, indicants, majorité des tiges ont le DHP 0 cm.
Mi (mûre inéquienne) Plus de 2 decimètres de haut, indicants, majorité des tiges ont le DHP 30 cm.
Vieux inéquienne Plus de 2 decimètres de haut, indicants, majorité des tiges ont plus de 50 cm.
Autres peuplements : majorité des tiges ont plus de 50 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
	2m	7m	12m	17m	22m	27m
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	(m/cm)
Modérée	31 à 45%	7
Forte	46 à 60%	8
Abrupte	61% et plus	9
Superficie entourée de pentes > 31%		6

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1D-C3 cj 52 D 6 — classe de densité; classe de hauteur; sous groupe d'essences; groupement d'essences; classe de pente; classe d'âge; perturbation; classe d'origine; origine

R C5 e 68 I D1 — classe de pente; classe d'âge; classe de hauteur; classe de densité; type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (BUR. D'ING. FOR. : MARC V. MERCIER & ASS. (10.90) (BUR. FOR. PRIV.))
SIGNATURE

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (BUR. D'ING. FOR. : S.I.F. (00-01 - FOR. PUB.))
SIGNATURE

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 8
Unité de gestion 81*
Unité d'aménagement 1
Unité de sondage 1
Mode de tenure ou de gestion 000
Bloc d'aménagement 11*
Concessionnaire ou autres 04*
Bassin hydrographique 30
Bassin primaire 02*
Bassin secondaire
Unité de gestion privée 813
Municipalité 83
Division de recensement 460*
Municipalité
Cadastre
Parcelle 1021*
Région écologique 7a

Municipalité régionale de comté : M.R.C. 810 TÉMISCAMINGUE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne : 1984
Carte forestière : Année de publication : 1985
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1 /2/ 83
Déclinaison magnétique : 12.° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-M-14 S.E.	31-M-15 S.O.	31-M-16 S.E.	31-M-16 S.O.
31-M-11 N.E. / S.E.	31-M-10 N.O. / S.O.	31-M-9 N.E. / S.E.	31-M-9 N.O. / S.O.
31-M-6 N.E.	31-M-7 N.O.	31-M-8 N.E.	31-M-8 N.O.

31 M/10 N.O.

Compt. for. 8601-9500-6020-6516-7011

À jour : avril 1995

FORÊT PRIVÉE . UC 01